


Réglementation européenne et financement des services culturels

Préambule

Dans cette fiche Mémo, vous trouverez, dans un premier temps, des références sur les aides d'Etat et leur fonctionnement, ainsi que sur les différentes notions européennes de service d'intérêt général, dans un deuxième temps, plusieurs ressources concernant le financement des associations et l'impact sur celles-ci des nouvelles directives européennes sur les marchés publics. En fin de bibliographie des rapports et études pour aller plus loin dans la compréhension de ces mécanismes d'aides d'Etat.

Il n'existe que peu d'articles ou de rapports parus sur les conséquences de cette nouvelle réglementation européenne sur le secteur associatif et plus particulièrement sur le secteur culturel. Les articles spécifiques au secteur culturel sont signalés par le symbole : 

Les références sont classées par ordre chronologique de la plus récente à la plus ancienne.

Partie 1. Comprendre les aides d'Etat et la notion de service d'intérêt économique général

Guide relatif à la gestion des services d'intérêt économique général (SIEG)
Service du Premier Ministre. Secrétariat général des affaires européennes. 2013.

Ce guide fait suite à l'adoption par la Commission européenne de nouvelles règles en matière d'aides d'Etat applicables aux SIEG, en décembre 2011 et en avril 2012, regroupées sous l'appellation « paquet Almunia ».

Les SIEG sont des services de nature économique qui sont soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général. Les SIEG couvrent un large spectre d'activités dont notamment les services sociaux et de santé tels que les hôpitaux, les établissements pour les personnes âgées et handicapées, les crèches. Ces services essentiels peuvent être fournis directement par les autorités publiques ou par des entreprises, publiques ou privées mandatées à cet effet.

Ce guide vise à présenter de manière synthétique et pédagogique les règles du droit national et du droit de l'Union européenne, notamment celles concernant les aides d'Etat, applicables aux SIEG.

Il fournit des explications sur la marge de manœuvre laissée aux États membres en matière de définition des SIEG, les exigences relatives à l'acte juridique confiant à un prestataire une mission de SIEG et les règles régissant l'obtention par le prestataire de compensations en échange de la fourniture du SIEG.

Ressource disponible sur : www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_SIEG_SGAE_.pdf

Guide pratique : les services sociaux d'intérêt général (SSIG) : aides d'état, marchés publics, concessions
Le courrier des maires et des élus locaux. Février 2012.

Ressource disponible sur : www.pact-habitat.org/uploads/File/Dossiers/SSIG_guide.pdf

Commission Européenne

La Commission Européenne a mis en ligne sur son site une page dédiée à la modernisation des aides d'Etat :

http://ec.europa.eu/competition/state_aid/modernisation/index_en.html

L'adoption par le Conseil des ministres de l'UE de ces procédures et règles en matière d'aides d'Etat a engendré un certain nombre de communiqués de presse résumant et donnant les clés de cette modernisation du contrôle des aides d'Etat.

Le dernier communiqué de presse sur le sujet date du 18 décembre 2013. Dans ce dernier, des renvois sont faits vers d'autres communiqués de presse antérieurs sur ce sujet.
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-1293_fr.htm

Paquet Almunia, les clés de lecture de la CPCA: les conséquences des nouvelles règles européennes relatives au financement des services d'intérêt économique général(SIEG) sur le financement des associations
CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives, octobre 2012.

Ressource disponible sur : http://cpca.asso.fr/wp-content/uploads/2012/10/Cles_lecture_Almunia_.pdf

Dispositions applicables aux aides d'Etat
Dossier spécial du site Europa : synthèse de la législation EU.
[Consulté le 27 mars 2014]

Dans le contexte d'une libre concurrence au sein du marché intérieur, et notamment de l'ouverture des services publics au jeu concurrentiel, les États membres interviennent parfois par le biais de ressources publiques pour promouvoir certaines activités économiques ou protéger des industries nationales. En favorisant certaines entreprises par rapport à leurs concurrents, ces aides d'État sont susceptibles de fausser la concurrence. Les aides d'État sont interdites par le traité instituant la Communauté européenne. Des exceptions autorisent néanmoins les aides justifiées par des objectifs d'intérêt commun, par exemple pour les services d'intérêt économique général, lorsqu'elles ne faussent pas la concurrence dans une mesure contraire à l'intérêt général. Le contrôle des aides d'État opéré par la Commission européenne consiste donc à apprécier l'équilibre entre les effets positifs et négatifs des aides.
n.b.: Ce site fait partie du site Europa des institutions européennes.

Ressource disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/competition/state_aid/index_fr.htm

L'assouplissement du régime des aides d'Etat
Dossier d'actu de la Gazette des Communes.
Maj : 3 mai 2012

Devant la nécessité d'orienter les Vingt-Huit dans la définition de leur plan de relance et de passer en revue les mesures envisagées, Bruxelles a adapté les règles concurrentielles à la situation économique. Un régime plus souple des aides d'Etat, dont les aides à finalité régionale, a été mis en place.

Au sommaire:

- L'essentiel
- Après la crise, un régime plus souple pour les aides d'Etat
- L'évolution des aides d'Etat : le contexte
- Le régime des aides d'Etat : définitions
- La politique communautaire des aides d'Etat
- Fiche pratique
- Haut-débit : nouvelles lignes directrices
- Ressources documentaires sur les aides d'Etat

Ressource disponible sur : www.lagazettedescommunes.com/dossiers/l'assouplissement-du-regime-des-aides-detat/

"Almunia", un paquet qui vous veut du bien
Juris association n°458. 1er mai 2012.
p. 17 à 32

Aides d'Etat, compensation de service public, SIEG, mandats minimis. Le « paquet Almunia-Barnier » tant attendu, et qui se substitue au paquet « Monti-Kroes », vise la simplicité, la clarté et la souplesse dans les nouvelles règles européennes de financement des services d'intérêt économique général. Objectif : éviter que les aides publiques octroyées aux OSBL [Organismes sans but lucratif] ne faussent le libre jeu de la concurrence. Des avancées indéniables doivent être soulignées ; pour autant, certaines parts d'ombres demeurent.

Paquet Almunia : la nouvelle donne européenne

Par Colas Amblard. Juris Associations. Mars 2012. p. 35 à 38.

31 janvier 2012. C'est la date à laquelle les nouvelles règles en matière d'aides d'État sont entrées en application. Objectif de ce « paquet Almunia » : éviter que les aides publiques versées aux organismes sans but lucratif ne viennent fausser le libre jeu de la concurrence. Décryptage juridique d'une évolution attendue.

Ressource disponible sur : www.isbl-consultants.com/user_files/JA454.pdf

Le paquet « Almunia- Barnier » : les nouvelles règles d'aides d'Etat
Dossier du Flash n°226 de l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme), Mars 2012.

Ressource disponible sur : www.unat.asso.fr/flash/2012/03/dossier/

Partie 2 : Conséquences des modifications des règles de financement des services publics sur le secteur associatif

L'influence du droit communautaire sur le financement des services culturels par les collectivités territoriales

AFCRE - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
Paris:AFCRE, mars 2014. 32 p.

Cette note est destinée à présenter et à faciliter la compréhension des règles européennes applicables, mais également les opportunités que ces dernières offrent en matière de financements des services culturels.

Pour une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations

Jean-Pierre Duport, Claude Dilain.
Rapport au ministre en charge de la vie associative.
Juillet 2013. 43 p.

La rédaction de ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une mission conduite afin de formuler des préconisations dans le cadre d'un travail préparatoire visant à la signature d'une nouvelle charte Etat, collectivités, associations, dans la continuité de celle élaborée en 2001 à l'occasion du centenaire de la loi 1901. Le rapport formule des propositions visant à garantir l'effectivité des engagements qui seront pris par chacune des parties signataires à la charte et leur déclinaison au plan sectoriel et territorial. Il propose que le HCVA soit mobilisé pour rendre compte de l'application de la charte dont l'évaluation serait faite avec les CESER et le CESE. Le rapport propose que soit créé un délégué interministériel à la vie associative pour assurer une cohérence au sein de l'Etat dans le portage institutionnel de la politique de soutien au développement de la vie associative et dans la mise en œuvre de la future charte. Il formule également plusieurs propositions qui trouveront un débouché dans la charte et qui pourraient refonder les bases du partenariat entre les associations et les collectivités (conforter la place des habitants et des citoyens au sein des instances de concertation ; rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi des subventions ; favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations en partenariat avec les acteurs associatifs ; améliorer la gouvernance démocratique des associations (non cumul des mandats, parité, non discrimination)).

La nouvelle charte devrait être signée d'ici fin 2013 par le Premier Ministre, les grands réseaux de collectivités et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Elle constituera un moment symbolique fort de reconnaissance du dialogue civil et de la contribution associative à l'intérêt général.

La présence des collectivités comme signataires de la charte sera déterminante, car elles sont devenues les premiers partenaires des associations sur les territoires.

Ressource disponible sur : www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/2013_rapport_engagementweb17072013.pdf

Collectivités territoriales et associations : reconstruire le partenariat

Dossier d'actu de la Gazette des Communes.

Maj : 24 juillet 2013

Les résultats de l'enquête France Active / CPCA publiée par la Gazette en exclusivité en janvier 2012 sont sans appel : les financements publics aux associations ont fortement chuté entre 2009 et 2010. La tendance n'est pas prête de s'inverser.

Ce sont les Régions et Départements qui ont le plus diminué leurs subventions, alors que les Communes ont relativement maintenu leurs soutiens.

Pour les spécialistes, la crise économique est en cause, mais pas seulement : les collectivités pourraient anticiper la fin des financements croisés prévue par la réforme territoriale. Elles recentrent surtout leurs subventions sur leurs priorités politiques, et développent le recours aux marchés publics.

L'enquête révèle ainsi une profonde évolution de la relation entre les acteurs publics et le secteur associatif. Sommaire :

- Associations : « Les subventions fondent, la commande publique explose »
- Les associations en quête d'un nouveau partenariat avec les collectivités
- Enquête : les baisses de financements publics aux associations se confirment
- De la subvention aux marchés publics : les associations face à la mise en concurrence
- « Les marchés publics enlèvent leur capacité d'innovation aux associations »
- Interview de Viviane Tchernonog
- Vers une reconnaissance des services sociaux et de l'activité associative par l'Union européenne
- Comment évaluer les activités des associations ?
- Aides aux associations : des solutions pour un nouveau souffle
- Commande publique ou subvention ?

Ressource disponible sur : www.lagazettedescommunes.com/dossiers/collectivites-territoriales-et-associations-reconstruire-le-partenariat/

Financement des associations : la part de la commande publique a bien dépassé celle des subventions

Localtis Info, 28 juin 2013

En l'absence d'étude globale sur la question, un sentiment grandissait dans le monde associatif : la part de la commande publique aurait pris le pas sur celle des subventions. Jeudi 27 juin, un colloque a permis de confirmer par les chiffres ce "sentiment". Au grand soulagement de la ministre de la Vie associative, Valérie Fourneyron, qui, depuis un an, construit sa politique sur cette hypothèse.

Ressource disponible sur : <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250265465115>

Le financement public des associations entre subventions et commandes : état des lieux et grandes évolutions

Intervention de Viviane Tchernonog (Chargé de recherche au CNRS – Centre d'économie de la Sorbonne) lors de la conférence "Associations, subventions, collectivités : mode d'emploi" qui a eu lieu à Paris le 27 juin 2013.

Ressource disponible sur : www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/27Juin_financement_public.pdf

La subvention à l'épreuve de la diversité des régulations locales de la vie associative

Intervention de Laurent Fraisse, socioéconomiste, membre du LISE (laboratoire interdisciplinaire pour la Sociologie économique/ CNAM-CNRS) lors de la conférence « Associations, subventions, collectivités : mode d'emploi » qui a eu lieu à Paris le 27 juin 2013.

Ressource disponible sur : www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/27Juin_diversite_regulations.pdf

Associations : le gouvernement veut redonner la primauté à la subvention sur le marché public

Localtis, 10 décembre 2012.

Le malaise du monde associatif face à la progression des recours aux appels d'offres au détriment des subventions a attiré l'attention du ministère de tutelle. Une réforme est annoncée pour donner un "contenu législatif" à la subvention et encourager les collectivités à continuer de recourir à ce mode de financement.

Ressource disponible sur : www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250264564636

Quelle contractualisation entre les associations et les collectivités publiques ? Entre partenariat et prestation de services [Guide FNARS]

FNARS, Samuel Le Floch, Septembre 2012. 134 p.

Depuis quelques années, les relations entre les collectivités publiques et les associations du secteur social évoluent et un des marqueurs de cette évolution réside dans le mode de contractualisation, avec notamment le risque du passage d'une logique de partenariat à une logique de prestation de service, par la mise en œuvre de mécanismes de mise en concurrence.

Les activités du réseau de la FNARS font aujourd'hui l'objet d'une diversité de régimes d'encadrement : les produits issus de la tarification, le régime de la subvention et depuis peu, le marché public qui fait son apparition comme mode de contractualisation. Bien que le marché public soit minoritaire dans le paysage, ce mode de contractualisation n'est pas sans interroger le mode associatif dans les relations qu'il entretient avec les pouvoirs publics.

Les associations pourront-elles continuer à présenter des projets aux pouvoirs publics, pour répondre aux besoins qu'elles constatent ? L'association, partenaire ou prestataire de la collectivité publique ?

Pourquoi les collectivités publiques ont recours au marché public ? Qu'en est-il réellement du droit européen ? Quel impact sur la co-construction de réponses adaptées aux besoins et la qualité du service ? Comment promouvoir un partenariat renouvelé entre les associations et les pouvoirs publics ? L'achat socialement responsable est-il une opportunité pour l'Insertion par l'Activité Economique ?

Ressource disponible sur : www.fnars.org/images/stories/2_les_actions/Contractualisation/Guide_contractualisation.pdf

Les services publics sont-ils condamnés ? La ligue de l'enseignement.

Paris : Ligue de l'enseignement, juillet 2012, 32 p.

Si la nécessaire transformation des services publics ne fait plus débat, leur réalité en Europe recouvre pourtant un vaste éventail d'activités. Les distinctions européennes entre services économiques et services sociaux d'intérêt général ne sont pas dénuées d'ambiguïté. L'aide aux personnes âgées et la petite enfance font encore partie de la directive « services » au même titre que les services de restauration ou d'entretien.

Est-il opportun de mettre en concurrence les associations, les collectivités et des entreprises dès lors que leur prestation d'intérêt général représente une valeur économique ? Doit-on définir le bien commun uniquement par exception aux règles du marché ? Peut-on transformer des attentes d'usagers-clients en politique publique ? Nos services publics sont-ils condamnés ?

Ressource disponible sur : <http://laligue.org/wp-content/uploads/2012/06/Serv.Pub-BR.pdf>

Développement des marchés publics : quels impacts et solutions pour les associations ?

CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives, juin 2012.

Les pouvoirs publics recourent de plus en plus aux marchés publics pour financer les activités associatives, délaissant les modes de contractualisation sous forme de subvention (Convention Pluriannuelles d'objectifs). Selon l'enquête CPCA/France Active réalisée en janvier 2012, une association employeuse sur cinq (21%) a conclu un marché public avec au moins l'un de ses financeurs. Ces marchés publics sont passés majoritairement avec les communes, les intercommunalités et avec les départements et, dans une moindre mesure, avec les autres organismes publics, les régions, l'Etat. L'importance du recours au marché publics augmente avec la taille de l'association (35% des associations ayant plus de 500 000 euros de budget ont conclu au moins un marché public) et en fonction du secteur d'activité : environnement (55%) développement économique (39%), action sociale (26%).

Ressource disponible sur : <http://cpca.asso.fr/wp-content/uploads/2012/08/developpement-des-marches-publics-2.pdf>

Contraintes et influences du droit européen et sa traduction en droit français

Culture et départements.

Post publié le 24 mai 2012.

Ressource disponible sur : www.culturedepartements.org/index.php/politiques-publiques-de-la-culture/93-contraintes-et-influences-du-droit-europeen-et-sa-traduction-en-droit-francais

Aides des collectivités territoriales et droit communautaire : la culture menacée ?

Post du 1er mai 2012 sur Cultural engineering group weblog.

Ressource disponible sur : <http://cultural-engineering.com/2012/05/01/aides-des-collectivites-territoriales-et-droit-communautaire-la-culture-menacee/>

Le sénateur Eblé et l'influence du droit communautaire sur le financement des services culturels

Réponse du docteur Kasimir Bisou (Alias JM Lucas) sur les conclusions du rapport du groupe de travail. Post du 1er mai 2012 sur Cultural engineering group weblog.

Ressource disponible sur : <http://cultural-engineering.com/2012/05/01/le-senateur-eble-et-linfluence-du-droit-communautaire-sur-le-financement-des-services-culturels/>

La culture inquiète de l'encadrement européen des subventions

Localtis, 24 avril 2012

Les collectivités délaissent les subventions au profit des procédures de marchés publics, par manque de connaissance des règles européennes. Le monde de la culture redoute cette évolution, mais les sénateurs se veulent rassurants.

Ressource disponible sur : www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250263602496

Groupe de travail sur l'influence du droit communautaire sur le financement des services culturels par les collectivités territoriales

Communication de M. Vincent Eblé, président du groupe de Travail. Sénat. Avril 2012.

Après avoir entendu une trentaine de personnes et rencontré les cabinets des commissaires européens concernés par ce sujet, le groupe de travail dresse le constat d'un risque d'insécurité juridique, lié à la complexité du droit des aides d'État et de la commande publique et à la difficulté de leur mise en œuvre. En outre, acteurs culturels et collectivités territoriales sont confrontés à un enchevêtrement de normes nationales

et européennes parfois contradictoires. Enfin, le corpus juridique encadrant le financement des services culturels ne tient pas suffisamment compte du caractère spécifique de la culture pourtant réaffirmé par la convention de l'Unesco.

Certaines pistes sont à explorer :

- l'analyse des marges de manœuvre existantes (procédure adaptée pour les projets culturels, subventionnement des associations) ;
- la mobilisation des acteurs culturels et des pouvoirs publics pour entamer des négociations avec la Commission européenne afin que soient mieux prises en compte les spécificités culturelles (notifications de régimes d'aides ou d'aides compatibles au sens de l'article 107-3-d du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, incorporation de secteurs culturels dans un règlement général d'exemption) ;
- un meilleur accompagnement, par l'État, du secteur culturel et des administrations territoriales (formation des personnels des directions régionales des affaires culturelles au sein desquelles serait désigné un référent, présentation claire et fiable des règles de financement, qu'il s'agisse d'un guide ou de la mise à jour de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations).

Ressource disponible sur : www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/amdcom/cult/6_pages_couleur_Financement.pdf

Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ?

Mathieu Hély.

Informations sociales n°172, 4/2012. p. 34-42.

Phénomène mal connu et peu étudié, le salariat associatif n'en est pas moins saturé de discours de glorification qui le dépeignent régulièrement comme une « alternative » au salariat capitaliste. Cette description est certes conforme à l'idéologie de l'économie sociale et solidaire, qui se revendique comme l'incarnation d'une « autre économie », toutefois les données disponibles confirment que si l'emploi associatif relève effectivement de « l'autrement », c'est essentiellement dans sa dimension négative, c'est-à-dire qu'il est plus précaire et moins bien payé que dans le secteur marchand. Derrière le mythe du « travailler autrement », des transformations bien plus profondes sont en réalité à l'œuvre : le travail associatif consiste de plus en plus dans la mise en œuvre de politiques publiques pilotées par un État néolibéral, plus discret qu'hier dans ses formes d'intervention mais qu'il serait erroné de décrire comme étant « en retrait ».

Ressource disponible : www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-4-page-34.htm

Réforme sur paquet « Monti Kroes » et incidence dans le domaine culturel

Question orale de Mme Blondin parue au JO le 8 février 2012.

Ressource disponible sur : www.senat.fr/basile/rechercheQuestion.do?unk=almunia&radio=dp&dp=3+ans&de=&au=&ok=Lancer+la+recherche&rch=qs

Secteur culturel : subventions ou marchés publics ?

Opale et Hors les Murs.

Actualisation Janvier 2012. 24 p.

De nombreuses associations s'inquiètent et souhaitent mieux comprendre les changements en cours concernant les deux modes de contractualisation entre les associations et les pouvoirs publics : les conventions de subvention et les marchés publics.

Le CNAR Culture et le centre de ressources Hors les murs ont réalisé une synthèse du droit existant sur ces deux formes de contractualisation et notamment de ses possibles applications spécifiques au secteur culturel.

Ressource disponible sur : www.culture-proximite.org/IMG/pdf/Cnar_Culture_marchespublics.pdf

La conciliation entre les droits et libertés et secteur culturel

Jean-Christophe Barbato

In : "La conciliation des droits et libertés dans les ordres juridiques européens, libéralisation des services d'intérêt général en réseau en Europe" par Laurence Potvin-Solis.

Bruxelles : Ed. Bruylant, 2012. p. 117-130.

Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations: convention d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Parue au Journal Officiel le 20 janvier 2010.

Cette circulaire du Premier ministre, adressée à l'ensemble des services de l'État, a pour objectif de poser « le cadre de référence qui régit les relations financières entre les collectivités publiques et les associations avec un nouveau modèle de convention annuel ou pluriannuel d'objectifs juridiquement sécurisé ».

Ressource disponible sur : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021712266

Du droit commun à l'exception, l'ambivalence de la prise en compte de la culture dans la libéralisation des services

Jean- Christophe Barbato

In : "La libéralisation des services d'intérêt économique général en réseau en Europe" par Laurence Potvin-Solis.

Bruxelles : Ed. Bruylant, 2010. p. 129-149.

La diversité culturelle en droit communautaire. Contribution à l'analyse de la spécificité de la construction européenne.

Jean- Christophe Barbato

Marseille: Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2008. 599 p.

Si le projet européen cherche à réaliser l'unité économique du continent et, à terme, son unité politique, il doit aussi tenir compte de la diversité culturelle inhérente au territoire sur lequel il prend place. La multiplicité des peuples, des États et la variété des cultures au sein de l'Union européenne confrontent en effet celle-ci en permanence au défi de l'altérité et la différence. Comme le rappelle la devise de l'Union, il faut unir mais dans la diversité.

Ce qui apparaît à bien des égards à la fois comme une exigence éthique et une nécessité politique constitue également une notion juridique fondamentale de l'ordre communautaire. Fondamentale par son importance au sein de cet ordre mais également par les enjeux qu'elle soulève. La diversité culturelle dévoile la conception communautaire des rapports unissant, d'une part, culture et économie et, d'autre part, culture et politique. Elle interroge la possibilité d'édifier une unité politique européenne qui ne passe pas par l'édification d'une unité culturelle homogénéisante et exclusive. Elle touche à la teneur des relations entre l'Union et les États dans un domaine qui, compte tenu des liens tissés par la modernité entre culture et politique, leur importe particulièrement. Enfin, et plus généralement, la diversité culturelle atteste de l'originalité profonde du projet européen. Elle s'impose comme un vecteur privilégié pour penser une Europe complexe.

Cet ouvrage se propose d'identifier et d'étudier le contenu et la nature des instruments mobilisés par le droit communautaire afin de respecter et de promouvoir la diversité culturelle et, à partir de ces éléments, de contribuer à l'analyse de la spécificité de la construction européenne.

Zoom

Le registre européen comme modalité et enjeu de la domination dans le secteur associatif français

Article de Xavier Engels. 2013

Résumé disponible sur : www.afs-socio.fr/node/1330

Partie 3. Pour aller plus loin

Dossier : TAFTA [Trans-Atlantic Free Trade Agreement]

La Quadrature du Net

[Dossier en anglais consulté le : 31/03/2014]

Ressource disponible sur : <http://www.laquadrature.net/en/TAFTA>

Décentralisation et culture : vers un grand chambardement ?

Jean-Pierre Saez, Lisa Pignot

L'observatoire des politiques culturelles n°43, hiver 2013.

Grenoble : Observatoires des politiques culturelles, 2013, 120 p.

On sait aujourd'hui qu'elle devrait se résumer à deux lois : la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) a été promulguée le 28 janvier 2014 ; la seconde devrait être discutée au printemps et mettra plus particulièrement en avant le rôle des Régions. Qu'en sera-t-il alors de la clause générale de compétence, rétablie dans la loi MAPTAM pour les Départements et les Régions mais remise en débat au motif d'une clarification nécessaire des compétences des collectivités ? La culture continuera-t-elle de bénéficier de ce régime particulier qui permet de croiser les efforts de l'ensemble des pouvoirs locaux pour la culture ?

La symphonie discordante de l'Europe sociale

Nicole Kerschen, Monique Legrand, Michel Messu (dir.)

La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, Coll. Essai, 2013, 368 p.

La Symphonie discordante de l'Europe sociale analyse les multiples aspects sous lesquels se présente aujourd'hui l'ambition de réaliser une « Europe sociale ». De nombreux chercheurs livrent ici leurs observations et conclusions sur cette aspiration et sa mise en oeuvre. Le rôle, la place et la mobilisation de la « société civile », l'effectivité de la démocratie participative ou d'un dialogue social élargi, l'action des associations et ONG, celle des pouvoirs publics, etc., sont évalués à l'aune des attentes, des stratégies, des présupposés des différents partenaires censés faire l'Europe sociale. Un livre fort sur ce que l'on dit être la construction d'une « Europe sociale », sur ses atouts, ses faiblesses, et qui tend à montrer aussi combien celle-ci ne saurait s'abstraire du reste du monde.

Guide relatif à l'application aux services d'intérêt économique général, et en particulier aux services sociaux d'intérêt général, des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État, de « marchés publics » et de « marché intérieur »

Commission européenne, Avril 2013.

Ressource disponible sur : http://ec.europa.eu/competition/state_aid/overview/new_guide_eu_rules_procurement_fr.pdf

Culture 2020: changer de modèle, construire l'Europe

Relais Culture Europe. Juin 2012. 77 p.

Ressource disponible sur : www.relais-culture-europe.org/Journee-de-travail-sur-la-coop.1556.0.html <http://www.relais-culture-europe.org/Journee-de-travail-sur-la-coop.1556.0.html>

Les services publics culturels

Jacques Léger, Jean-Marie Pontier (dir.)

Aix en Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille. 2012. 263 p.

Tout le monde a entendu parler des services publics, croit savoir ce que c'est, a une idée sur eux. Mais qu'est-ce que le service public culturel ? Nous voyons autour de nous des services publics que nous sommes prêts à qualifier de services publics culturels, mais ils sont si différents par leur importance, leur nature, leurs missions, leur mode de fonctionner, que des doutes peuvent surgir : que sont-ils en fait ? Y a-t-il des points communs entre une troupe de théâtre, un musée, une école de musique ? De plus, les services publics culturels peuvent apparaître un peu mystérieux, à la fois fascinants, parce qu'il s'agit de culture, et intimidants, parce que il s'agit, lorsque l'on parle de service public, d'abord de droit.

Cet ouvrage fait le point sur l'état des services publics culturels, propose des analyses et une réflexion d'ensemble sur ces services, si particuliers et si indispensables à notre société.

Critique de cet ouvrage par Jean-Claude Pompougnac parue dans le numéro 42 (été 2013) de l'Observatoire des politiques culturelles : <http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/94/59/36/PompougnacObs42.pdf>

Rapport de Mme Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice sur le régime des aides d'Etat aux service d'intérêt économique générale (SIEG)

Rapport au Sénat du 6 décembre 2011. 62 p.

Ressource disponible sur : www.senat.fr/rap/l11-159/l11-1591.pdf

L'Européanisation des services publics

Pierre Bauby

Paris : Presses de Sciences Po. Septembre 2011.
198 p.

Définis, organisés, financés dans le cadre de la construction séculaire de chacun des États-nations, les services publics sont l'objet depuis vingt-cinq ans d'un profond changement de leur univers de référence, qui a commencé par les services de réseaux (communications, transports, énergie) pour s'élargir et s'approfondir au fur et à mesure des avancées de la construction de l'Union européenne.

De façon inédite, cet ouvrage retrace le long processus d'intégration européenne des services publics, en même temps qu'il analyse les logiques qui l'ont structurée. Il contribue à dissiper nombre d'idées reçues, telles celle qui fait de la France le pays de l'exception du service public, ou celle qui fait de la construction européenne le fossoyeur du service public. Il montre que les mutations que vivent les services publics s'inscrivent dans les stratégies dominantes, en même temps qu'elles sont marquées d'un côté par le poids des histoires et logiques nationales, de l'autre par les caractéristiques propres de chaque secteur.

Bien loin de n'être qu'un « grand marché », l'Union européenne élabore les racines d'une conception commune et renouvelée des services publics, comme composante du modèle européen de société, associant efficacité et solidarité, subsidiarité et cohésion.

Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)

Bezès P. Paris, Presses universitaires de France (Puf), coll. « Le lien social ». 2009.

Cet ouvrage analyse les réformes de l'administration française du début des années 1960 jusqu'à la présidence Sarkozy. Avec la perspective d'une sociologie historique de l'État, il retrace l'essor et le développement de ces réformes sous la Ve République et analyse les multiples configurations d'acteurs qui y participent : personnels, politiques, hauts fonctionnaires, ministères, experts patentés, citoyens... Il donne à comprendre le tournant néomanagérial de l'administration française, ses limites et la spécificité des voies du changement dans le contexte hexagonal. Soulignant la singularité de la préoccupation des gouvernants pour l'organisation et la transparence de la machinerie administrative, l'auteur diagnostique finalement l'émergence d'une nouvelle rationalité politique marquée par l'impératif du " souci de soi de l'État".

Bientôt privés de services publics ?

Regards croisés sur l'économie 2007/2 (n° 2).
296 p.

Le service public « à la française », longtemps objet de fierté nationale, est remis en question. Des privatisations à l'introduction des méthodes de management du privé

dans le secteur public, en passant par la délégation de service public et les partenariats avec le privé, nos services publics sont en mutation. Les marchés protégés sont comme ailleurs libéralisés et ouverts à la concurrence. Faut-il se lamenter ou se réjouir des changements en cours et à venir ? Ce numéro se propose d'étudier la réorganisation des services publics : peut-elle se faire sans baisse de leur qualité, ni hausse des coûts, ni nouvelles inégalités d'accès pour les usagers ? On ne peut pas poser sérieusement la question ni tenter d'y apporter une réponse sans analyser toutes ses dimensions. Or les services publics sont un objet particulièrement complexe et multiforme : objet juridique insaisissable, aux frontières changeantes et influencées par de multiples acteurs (au premier rang desquels aujourd'hui la Commission européenne), ils ne se laissent pas enfermer dans une définition simple. S'opposent-ils à la logique marchande ou lui sont-ils complémentaires ? Peut-on dépasser cette opposition public-privé pour tenter de définir les services publics de demain ?



Exception culturelle

Serge Regourd.

Que Sais-je ? PUF. 2004. 128 p.

Lorsque le 17 décembre J.-M. Meissier, alors PDG du groupe Universal-Vivendi, déclare que « l'exception culturelle française est morte », il soulève un tollé général. En quoi consiste cette notion spécifiquement définie lors des négociations de l'Uruguay round au sein du GATT ? À quelles conditions est-il possible de mettre en œuvre une politique visant à récuser les applications des principes du libre échange aux œuvres (en particulier cinéma et audiovisuel) ?

Infos+

➔ **Présentation complète et détaillée des SIEG sur le site de la commission (uniquement en anglais) :**
http://ec.europa.eu/competition/state_aid/overview/public_services_en.html

➔ **CELSIG, Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général**
Ressource disponible: www.celsig.org/index.php/fr/

➔ **AFCCRE, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe**
Dossier thématique sur les services publics: www.afccre.org/fr/dossiers-thematiques/services-publics